



UNIVERSITÉ  
DE NAMUR

SERVICE VIE DE  
LA COMMUNAUTÉ  
UNIVERSITAIRE

Cellule sociale des étudiant·e·s

## AVANTAGES LIES AU STATUT D'ÉTUDIANT·E BOURSIER·E DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

**Le fait de bénéficier d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année académique 2023-2024 offre les avantages suivants :**

- la gratuité de vos droits d'inscription (ils sont pris en charge par la F.W.B.).  
En attendant la décision de la FWB, une déclaration sur l'honneur doit être complétée pour bénéficier de la gratuité provisoire des droits d'inscription  
<https://www.unamur.be/inscription/droits-inscription/DeclarationsurlhonneurSAE> ;
- la perception d'une allocation d'études en cours d'année académique ;
- un remboursement partiel des supports de cours en cours d'année académique (vous serez informé·e par mail de la procédure à suivre) ;
- le remboursement de la moitié des frais d'inscription aux cours préparatoires si vous êtes inscrit·e à l'UNamur pour l'année académique 2023-2024. Pour en bénéficier, il faut compléter le formulaire en ligne (Service Infos études) le 30 septembre 2023 au plus tard (même si la demande d'allocation d'études est toujours en cours) ;
- l'octroi d'une bourse d'études complémentaire du Brabant Wallon SI vous êtes domicilié·e dans cette province et si vous en faites la demande le 31 décembre 2023 au plus tard (<http://brabantwallon.be/bw/apprendre-se-former/actions-provinciales/bourses-d-etudes/>).

Cellule sociale des étudiant·e·s

Université de Namur, ASBL  
Siège social - Rue de Bruxelles 61, B-5000 Namur

T. +32 (0)81 72 50 85  
F. +32 (0)81 72 50 90

sse@unamur.be  
www.unamur.be